

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

**DU 20 DÉCEMBRE 2010**

Séance d'ajournement du conseil de cette municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce vingtième jour de décembre, de l'an deux mille dix, à dix-huit heures, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Léopold	Larouche	Conseiller (1)
Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
Jean-Marc	Albert	Conseiller (3)
Claude	Hardy	Conseiller (5)
Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

ABSENT : Jocelyne Wheelhouse Conseiller (4)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Jeanne d'Arc Deschamps, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

10-12-159 La séance d'ajournement est ouverte à 17h.

10-12-160 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par Madame Jocelyne Lefebvre, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

10-12-161 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2011, s'établissent comme suit :

**PRÉVISIONS DES RECETTES**

Taxe foncière	154 753 \$	
Taxe collecte porte à porte		23 200 \$
Taxes services communautaires	10 180 \$	
Taxes protection incendie		36 369 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 224 \$	
École primaire	3 344 \$	
Terres publiques		5 482 \$
Remboursement TVQ		14 400 \$
Diversification des revenus		2 400 \$
Redevance élimination		7 000 \$
Autres recettes locales	21 393 \$	
Péréquation		31 300 \$
Entretien chemin d'hiver		59 023 \$
Entretien et conservation réseau routier		177 067 \$
Création d'emploi		7 850 \$

Affectation au support 17 300 \$

**TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2011**

**572 831 \$**

**PRÉVISIONS DES DÉPENSES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**99 321 \$**

Législation	15 693 \$
Gestion financière et administrative	57 948 \$
Évaluation	15 767 \$
Gestion du personnel	3 093 \$
Édifice Municipal	6 820 \$

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**69 961 \$**

Police	18 998 \$
Protection incendie	50 963 \$

**TRANSPORT ROUTIER**

**211 090 \$**

Voirie entretien été	64 156 \$
Voirie construction	61 558 \$
Travaux saisonniers	32 216 \$
Enlèvement de la neige	50 860 \$
Éclairage des rues	2 300 \$

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**51 035 \$**

Réseau d'égouts	0 \$
Matières résiduelles et recyclables	27 553 \$
Collecte porte à porte	13 896 \$
Gestion parc à conteneur	9 304 \$
Gestion des cours d'eau	282 \$

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**76 360 \$**

Urbanisme	13 194 \$
Promotion et développement	31 909 \$
Logement	14 922 \$
Autres	16 335 \$
15 959 \$	

**LOISIRS ET CULTURE**

**38 219 \$**

Chalet	1 620 \$
Administration	0 \$
Centre communautaire	12 406 \$
Patinoire	1 300 \$
Plage	86 \$
Parc et terrains de jeux	1 700 \$
Expositions et foires	1 900 \$
Autres (animation)	10 261 \$
Bibliothèque	8 446 \$
Activités diverses	500 \$

**FRAIS DE FINANCEMENT**

**1 845 \$**

Autres frais de financement	1 845 \$
-----------------------------	----------

**AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

**25 000 \$**

Transfert investissement divers	0 \$
Immobilisation	25 000 \$

**TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2011**

**572 831 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de cent cinquante-quatre mille sept cent cinquante-trois dollars (154 753\$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de dix-sept millions trois cent trente-trois mille sept cent dollars (17 333 700 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de monsieur Jean-Marc Albert, appuyée par monsieur Léopold Larouche.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de QUATRE-VINGT-HUIT SOUS (0.88/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2011, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

10-12-162

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011, 2012 ET 2013**

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents" ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2011	2012	2013
01-001	Équipements de voirie	25 000\$	10 000\$	10 000\$
TOTAL		25 000\$	10 000\$	10 000\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10-12-163

**ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par monsieur Léopold Larouche que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

10-12-164

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 19.40h.

ADOPTÉE

---

Secrétaire-trésorière

---

Maire

*«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».*